

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 DDEEES 98 G Subvention et convention avec UNIRH 75 (préparation au forum PPE 2013 pour les demandeurs d'emplois en situation d'handicap).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention et une convention avec l'association UNIRH 75 ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association UNIRH 75 (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 29.666 euros est attribuée à l'association UNIRH 75 (N° SIMPA : 60221).

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 ligne DF 55007 – fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2013.